

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2619

26 septembre 2014

SOMMAIRE

3 Capital Trading (Luxembourg)	125671	Fourteen Felicia S.à r.l.	125699
3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	125671	Futuna S.A.	125676
ADA Fashion S.à.r.l.	125673	Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l.	125677
Alphadoz Benelux S.A.	125712	Goodman Coriander Logistics (Lux) S.à r.l.	125677
A.L. Services SARL	125695	H.I.G. Europe - France II S.à r.l.	125683
alter concept s.à r.l.	125667	IVG Luxembourg S.à r.l. International Ins- titutional Fund SCA SICAV-SIF	125678
AMT Capital Holdings II S.A.	125679	Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l. ...	125678
Apollo Credit NS Holdings (Lux) S.à r.l.	125699	L&C LuxHoldCo Poland S.à r.l.	125678
Arnau Invest S.A.	125698	MGE Hellenic Investments S.à r.l.	125672
Atlantis International 1 S.à r.l.	125672	MILSONS Luxembourg S.A.	125673
Bad Schönborn	125688	MNKS	125671
Chapps IP	125666	Shire Holdings Luxembourg S.à r.l.	125676
Cornavin JV Luxembourg S.à r.l.	125677	Sim Investments S.A.	125675
CORPUS SIREO Investment Residential No. 22 S.à r.l.	125666	SI S.A.	125675
CORPUS SIREO Investment Residential No. 23 S.à r.l.	125670	Société de Financement et de Transac- tions Conseil, SOFITRA CONSEIL S.A.	125681
Correspondent One S.A.	125677	SOFI 2 PJ S.à r.l.	125667
CPB Prop Co. B S.à r.l.	125666	Sofitra Conseil S.à r.l.	125681
CPB Prop Co. C S.à r.l.	125669	Templar S.A.	125666
Dafofin Five S.A.	125674	Toiture C.F.C. S.à r.l.	125668
Dafofin Four S.A.	125687	Triton IV No. 14 S.à r.l.	125667
Diaverum Pooling GP & Co., SCA	125670	Tyler Investment Management S.à r.l. ..	125669
Divona B S.à r.l.	125674	Ulysses	125673
DM Europe Equity Limited S.à r.l.	125684	Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l.	125668
Dudimmo S.A.	125675	ventura Holdings S. à r.l.	125674
Electro-Stugalux S.A.	125670	Victoria, Beauty, Wellness & Marketing AG	125669
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	125675	Virida Holding II S.A.	125668
EPI Temple S.à.r.l.	125676	Weisen S.A.	125711
European Seals S.A.	125676	WestPlan Industrie Holding A.G., SPF ..	125688
Factory Poland Holdco S.à r.l.	125672	Xpedx Holdings S.à r.l.	125670
Financière de Gestions Internationales - GPI	125669		
Finfel S.A.	125676		

CPB Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105635/9.

(140126602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Chapps IP, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 178.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105622/10.

(140126727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014105630/12.

(140126796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Templar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 95.647.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 juillet 2014

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de désigner aux fonctions d'administrateur M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael -Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
- de désigner aux fonctions d'administrateur M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
- de désigner aux fonctions d'administrateur M. Clive GODFREY, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
- de nommer Commissaire aux Comptes de la société Data Graphic S.A., ayant son siège au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42 166).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

- de refixer le siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014111038/23.

(140132386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

alter concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 21.840.

A la suite de la cession de parts du 24 juin 2014, le capital social représenté par 100 parts de €125 chacune est dorénavant souscrit comme suit

poulp A.G., Luxembourg	90
M. Jean Bourg, Bertrange	10
total	100 parts

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2014105484/16.

(140126713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

SOFI 2 PJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.613.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 20 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de M. Sébastien ANDRE et Mme Stéphanie MEYER, gérants de catégorie B, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SOFI 2 PJ S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014107140/16.

(140127270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Triton IV No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.379.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- 2 d'abolir la classification en catégorie A et en catégorie B des gérants actuellement en fonction,
- 3 de nommer Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV No. 14 S.à r.l.

Référence de publication: 2014107168/22.

(140127965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Toiture C.F.C. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7660 Medernach, 5, Gruecht.

R.C.S. Luxembourg B 111.659.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25/07/2014.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014111043/17.

(140131695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Virida Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.760.

EXTRAIT

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Lors de l'assemblée datée du 23 mai 2013, Le mandat de Monsieur Zbigniew Rekus, en tant qu'administrateurs de classe A a été renouvelé avec effet à partir de la date de cette assemblée et ce jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'année 2016.

2. Lors de l'assemblée datée du 9 mai 2014, le mandat de le mandat de Ernst & Young S.A., en tant que réviseur d'entreprise a été renouvelé avec effet à partir de la date de l'assemblée et ce jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'année 2014.

Pour Virida Holding II S.A.

Représentée par Mombaya Kimbulu

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2014111069/18.

(140132263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 7.122.853,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 153.594.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 juillet 2014.

En date du 23 juillet 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Richard Brekelmans, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Michael Verhulst, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014111059/19.

(140132633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

CPB Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105636/9.

(140126603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Financière de Gestions Internationales - GPI, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 35.860.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105728/11.

(140126052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Victoria, Beauty, Wellness & Marketing AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 135.504.

Die Bilanz zum 30. September 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juli 2014.

FUER DEN VERWALTUNGSRAT

Unterschrift

Référence de publication: 2014105409/12.

(140125897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Tyler Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 131.630.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé de la Société prises en date du 26 juin 2014 que:

- Le mandat du réviseur d'entreprise agréé, Ernst & Young SA, a été renouvelé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Conseil de Gérance en fonction:

- Mr Patrick Steinhauser, résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, Atrium Business Park - Vitrum, L-8070 Bertrange, gérant;

- Mr Philippe Detournay, résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, Atrium Business Park - Vitrum, L-8070 Bertrange, gérant;

- Mr Olivier Brahin, gérant, résidant professionnellement au 50 Welbeck Street, W1G9XW, Londres, Royaume-Uni, gérant.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014111033/22.

(140131934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Electro-Stugalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.240.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105686/9.

(140126665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014105631/12.

(140126795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Diaverum Pooling GP & Co., SCA, Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 1.970.080,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.608.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2014105645/13.

(140126201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Xpedx Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.004,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.711.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 1^{er} juillet 2014 entre International Paper Company, ayant son siège social au 6400 Poplar Avenue, Memphis, Tennessee, 38197, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du State of New York, Department of State, et xpedx, LLC, ayant son siège social au 6285 Tri-Ridge Boulevard, Loveland, Ohio 45140, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du State of New York, Department of State, les 25.004 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00 sont transférées à xpedx, LLC.

- xpedx, LLC, ayant son siège social au 6285 Tri-Ridge Boulevard, Loveland, Ohio 45140, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du State of New York, Department of State, devient l'associé unique de la société et détient 25.004 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

xpedx Holdings S.à r.l.

Nathalie Simone Chevalier

Gérant A

Référence de publication: 2014110133/20.

(140132383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

3 Capital Trading (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.171.

Résumé des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 4 juillet 2014

L'associé unique de la Société prend acte et accepte la démission de Monsieur James Goldsbrough en tant que gérant de classe B de la Société avec effet en date du 1^{er} juillet 2014.

La Société est dorénavant gérée par un seul gérant, Monsieur José Edmond Firmin Corswarem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour la Société

JOSÉ E.F. CORSWAREM

DIRECTEUR

Référence de publication: 2014110117/17.

(140130916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

MNKS, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.476.

EXTRAIT

Par décision des associés de la Société en date du 18 juillet 2014, les associés ont décidé d'approuver la reconduction en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2014, de la société BDO Audit, ayant son siège social 2 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 147.570.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour MNKS

Signature

Référence de publication: 2014110793/18.

(140132274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 385.628,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2014:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Steven Wilderspin, résidant professionnellement au Suite 24, 4 Wharf Street, St Helier, JE2 3NR Jersey, Channel Islands, né le 8 décembre 1968 à Southampton, Royaume-Uni en qualité de gérant avec effet au 2 juillet 2014 et pour une durée indéterminée, (en remplacement de M. Peter Sedgwick, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme il suit:

- M. Simon Barnes, gérant
- M. Antoine Clauzel, gérant
- M. Steven Clauzel, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014110118/19.

(140130665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Factory Poland Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.186.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014105719/9.
(140125372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

MGE Hellenic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 99.856.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 13 juin 2014

1. Monsieur Gary BOND a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Richard Michael LEE, administrateur de sociétés, né à Wallsend upon Tyne (Royaume-Uni), le 14 janvier 1965, demeurant professionnellement à c/o McArthurGlen UK Limited, Nations House, 103 Wigmore Street, W1U 1WH Londres (Royaume-Uni), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour MGE Hellenic Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014107770/16.

(140128692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Atlantis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 177.708.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale tenue en date du 30 juin 2014, l'associé unique de la Société a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 30 juin 2014 sont les suivants:

- Charles Barter;
- Paul Gunner;
- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse;
- Davy Beaucé.

Il y a dorénavant lieu de prendre en compte l'adresse professionnelle de Messieurs Charles Barter et Paul Gunner, gérants de la Société, située au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106312/29.

(140127804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

MILSONS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.305.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 11 juillet 2014.

1. Renouvellement du mandat des administrateurs

Les mandats des administrateurs Marc MILHEM, Franck MILHEM, Francina Alewijnse épouse Marc MILHEM et Catherine Aubé épouse Franck MILHEM sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014 et se tiendra en 2015.

2. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat de Monsieur Michaël ZERBIB, sis 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014 et se tiendra en 2015.

Marc MILHEM / Franck MILHEM

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2014107782/17.

(140128966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

ADA Fashion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.294.

Extrait des résolutions prises en date du 29 juillet 2014

La démission en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat de:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
 - Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- A été acceptée.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014113011/18.

(140134098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.830.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 juin 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay et Riccardo Millich, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Pour ULYSSES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne AEXANDRE / Valérie GLANE

Assistante / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014115688/19.

(140134548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Divona B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.992.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 27 juin 2014, l'associé unique de DIVONA B S.à r.l. a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, comme Gérante de la société avec effet au 1^{er} juillet 2014, Mme Alix Le Leveur-Barton, née le 13 février 1989 à Quimper (France), avec adresse professionnelle au 14-16, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105647/15.

(140126004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Dafofin Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.982.

—
La Société a été constitué suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAFOFIN FIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014105651/15.

(140126440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Ventura Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.527.

—
Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte en date du 29 juillet 2014:

- de la démission de Monsieur Helal Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei en tant que gérant de la Société avec effet au 14 juillet 2014;

- de la démission de Monsieur Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi en tant que gérant de la Société avec effet au 14 juillet 2014.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;

- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;

- M. Thomas Richard ARNOLD;

- M. Salem Khamis Saeed Khamis AL DARMAKI;

- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ventura Holdings S. à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2014115702/22.

(140135615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105688/9.

(140126415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Dudimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105669/10.

(140126615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

SI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.009.

Nous avons l'honneur de vous informer, que par la présente, nous nous démettons, à effet immédiat, de nos fonctions de Commissaire de votre société.

Luxembourg, le 06 juin 2014.

AUDIEX S.A.

Référence de publication: 2014109977/11.

(140131299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 104.433.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2014 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe au L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames avec effet immédiat.

- M. Georges BIBAS, résidant professionnellement à la Fiduciaire LEUBAZ, 14-16 Place Cornavin, CH-1201 Genève (Suisse) a été élu aux fonctions d'administrateur unique de la Société en remplacement de M. Bertrand MICHAUD révoqué de ses fonctions.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 juillet 2014, en remplacement de la société Interconsulting Services S.A. révoquée de ses fonctions.

- L'administrateur unique et le commissaire aux comptes ont été élus pour une période de 6 ans allant jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014109983/24.

(140131070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

European Seals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 168.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105678/10.

(140126552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

EPI Temple S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.032.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 117.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105694/10.

(140126532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Finfel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 148.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014105729/11.

(140126429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Futuna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 141.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014105737/11.

(140126322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Shire Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.649.077,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.625.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, SHIRE PLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107090/12.

(140127533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 158.804.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105751/9.

(140126297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Goodman Coriander Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.560.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105752/9.

(140126298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Correspondent One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.241.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 9 juillet 2014 par le conseil d'administration de la Société que le siège social de la Société est transféré de l'adresse 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse suivante: 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 9 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014108292/14.

(140129621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Cornavin JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 12.457.040,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.210.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de révoquer de Monsieur Hervé Marsot de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 17 juillet 2014;

- de nommer Madame Julie Pierre, née le 29 mai 1982 à Epinal, France, demeurant professionnellement au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de classe A de la Société avec effet au 17 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

Madame Julie Pierre, gérante de classe A,

Monsieur Martin Eckel, gérant de classe A,

Monsieur Omar Danial, gérant de classe B,

Monsieur Pierre Currat, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cornavin JV Luxembourg S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014108291/22.

(140129935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 174.707.

Der Jahresabschluss vom 27 Juni 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21.07.2014.

Dr. Matthias Eder / Cyril Amos Schelling
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014107656/13.

(140128652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

L&C LuxHoldCo Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 175.412.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 18 juillet 2014:

- La démission de En Lee en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014107687/15.

(140128951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.440.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 juillet 2014 avec effet au 17 juillet 2014:

- Ancienne situation associée:

Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l.: 126.900 parts sociales

Key Note S.à r.l.: 14.100 parts sociales

Silverstein CEE Holdings S.à r.l.: 141.000 parts sociales

- Nouvelle situation de l'associée:

	Parts sociales
Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l. ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 134942	141.000
Silverstein CEE Holdings S.à r.l. ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 154370	141.000
Total	282.000

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme
Pour Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014107675/26.

(140128334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

AMT Capital Holdings II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 181.823.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Mr. Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy-holder of the Company (as defined below) pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 29 May 2014.

A copy of the minutes of the board of directors, having been signed “ne varietur” by the appearing person and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his said capacity, declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of “AMT CAPITAL HOLDINGS II S.A.” on 8 November 2013 by virtue of a deed of the undersigned notary, not yet published, has its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and is registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B under number B 181.823 (the “Company”).

II. The share capital of the Company amounts to USD 27,050,000 (twentyseven million fifty thousand United States Dollars) consisting in 2,705,000 (two million seven hundred five thousand) shares having a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each (the “Shares”).

III. According to article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company, the current authorized capital is fixed at USD 73,000,000 (seventy-three million United States Dollars) and article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 29 May 2014, the board of directors of the Company resolved to proceed with an increase of the share capital of the Company in an amount of USD 213,420 (two hundred thirteen thousand four hundred twenty United States Dollars) by the issuance of 21,342 (twenty-one thousand three hundred forty-two) Shares (the “Newly Issued Shares”), being specified that the Newly Issued Shares are subscribed and the said share capital increase is effective as of the date of receipt of the amount of USD 213,420 (two hundred thirteen thousand four hundred twenty United States Dollars) on the bank account of the Company.

V. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 29 May 2014, the board of directors of the Company further resolved that AmTrust Financial Services Inc. and American Capital Acquisition Investments S.A. shall subscribe for 10,671 (ten thousand six hundred seventy-one) Newly Issued Shares each (the “Subscribers”).

VI. The Newly Issued Shares have been entirely subscribed and paid in by the Subscribers as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to USD 213,420 (two hundred thirteen thousand four hundred twenty United States Dollars). The accuracy of this subscription was evidenced to the undersigned notary by a bank statement issued by ING as of 30 May 2014, which having been signed “ne varietur” by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII. The amount of USD 213,420 (two hundred thirteen thousand four hundred twenty United States Dollars) was as at the time of the present share capital increase at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

VIII. As a consequence of such increase of share capital, the board of directors of the Company resolved to amend article 5 paragraphs 1 and 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at USD 27,263,420 (twenty-seven million two hundred sixty-three thousand four hundred twenty United States Dollars) represented by 2,726,342 (two million seven hundred twenty-six thousand three hundred forty-two) shares (the “Shares”) with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each, which have been entirely paid up.

The authorized capital is set at USD 72,786,580 (seventy-two million seven hundred eighty-six thousand five hundred eighty United States Dollars) represented by 7,278,658 (seven million two hundred seventy-eight thousand six hundred fifty-eight) Shares with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each. The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour de juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société (telle que définie ci-dessous) en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société datée du 29 mai 2014.

Une copie du procès-verbal du conseil d'administration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. La Société a été constituée sous la dénomination sociale de «AMT CAPITAL HOLDINGS II S.A.» le 8 novembre 2013 par un acte passé devant le notaire soussigné, pas encore publié, a son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 181.823 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève à 27.050.000 USD (vingt-sept millions cinquante mille dollars américains) consistant en 2.705.000 (deux millions sept cent cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) chacune (les «Actions»).

III. Selon l'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société, le capital autorisé actuel est fixé à 73.000.000 USD (soixante-treize millions de dollars américains) et le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

IV. Selon ses résolutions prises en date du 29 mai 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la Société d'un montant de 213.420 USD (deux cent treize mille quatre cent vingt dollars américains) par l'émission de 21.342 (vingt-et-un mille trois cent quarante-deux) Actions (les «Actions Nouvellement Emises»), étant précisé que les Actions Nouvellement Emises sont souscrites et ladite augmentation de capital social est effective à compter de la date de réception du montant de 213.420 USD (deux cent treize mille quatre cent vingt dollars américains) sur le compte bancaire de la Société.

V. Selon ses résolutions prises en date du 29 mai 2014, le conseil d'administration de la Société a de plus décidé que AmTrust Financial Services Inc. et American Capital Acquisition Investments S.A. souscriront chacune 10.671 (dix mille six cent soixante-et-onze) Actions Nouvellement Emises (les «Souscripteurs»).

VI. Les Actions Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs tel que décrit ci-dessus pour un apport en numéraire total de 213.420 USD (deux cent treize mille quatre cent vingt dollars américains). La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentant par un relevé bancaire émis par ING le 30 mai 2014, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VII. Le montant de 213.420 USD (deux cent treize mille quatre cent vingt dollars américains) était au moment de la présente augmentation de capital social à la libre disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

VIII. En conséquence d'une telle augmentation de capital social, le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 27.263.420 (vingt-sept millions deux cent soixante-trois mille quatre cent vingt dollars américains) représenté par 2.726.342 (deux millions sept cent vingt-six mille trois cent quarante-deux) actions (les «Actions») d'une valeur nominale de USD 10.- (dix dollars américains) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à USD 72.786.580 (soixante-douze millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingts dollars américains) représenté par 7.278.658 (sept millions deux cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante-huit) Actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) chacune. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq années à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé.»

125681

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2014. LAC/2014/30150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING .

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107333/130.

(140129312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Sofitra Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société de Financement et de Transactions Conseil, SOFITRA CONSEIL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.965.

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE TRANSACTIONS CONSEIL, SOFITRA CONSEIL S.A.", établie et ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte du notaire André SCHWACHTGEN de Luxembourg, en date du 20 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 82 du 11 mars 1992, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 janvier 2014 publié au dit Mémorial C, Numéro 878 du 5 avril 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.965,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Jérôme DOMANGE, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Beaumont,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jérôme DOMANGE, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Décision de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.
- Réduction du capital social, moyennant dispense partielle de versement du solde des apports, pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-cinq euros soixante-dix-huit cents (EUR 266.785,78) à douze mille cinq cents euros (12.500,-).
- Modification de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- Révocation des administrateurs de la société.
- Révocation du commissaire aux comptes.
- Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée et refonte des statuts.
- Souscription des parts sociales.
- Fixation du nombre de gérants.
- Nomination d'un gérant.
- Pouvoir de signature.
- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de deux cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq euros soixante-dix-huit cents (EUR 254.285,78) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-cinq euros soixante-dix-huit cents (EUR 266.785,78) au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans procéder à l'annulation du nombre d'actions et par remboursement en numéraire à l'actionnaire.

Troisième résolution

Il doit être noté qu'en conformité avec l'article 69.2 de la Loi, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de délibération peuvent, dans les trente (30) jours à compter de cette publication demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la société.

En conformité avec l'article 69.3 de la Loi, aucun paiement ne pourra être effectué au profit des actionnaires, tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que le magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société de "SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE TRANSACTIONS CONSEIL, SOFITRA CONSEIL S.A." en "SOFITRA CONSEIL S.à r.l." et par conséquent l'article 1^{er} des statuts comme suit:

“ **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de SOFITRA CONSEIL S.à r.l.”

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de révoquer les administrateurs et l'administrateur-délégué de la société à savoir, Monsieur Alain ROME (administrateur et administrateur-délégué), Madame Lou HUBY (administrateur) et Madame Gabriele SCHNEIDER (administrateur).

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, Monsieur Jean PIRROTTE.

Septième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée et procède à la refonte des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de SOFITRA CONSEIL S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- le conseil et la représentation en matière fiscale, respectivement l'ingénierie financière, fiscale et immobilière;
- l'étude et l'analyse des conditions de production, prestations de services et commercialisation des sociétés en vue de leur amélioration;
- la définition et le management des conditions d'exercice de sociétés et établissements tiers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg; et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension et son développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par MILLE SEPT CENT CINQUANTE (1.750) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Huitième résolution

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Alain ROME, mille sept cent cinquante parts	1.750
Total: mille sept cent cinquante parts sociales	1.750

Neuvième résolution

L'assemblée fixe le nombre des gérants à un (1).

Dixième résolution

Est nommé gérant pour une durée illimitée, Monsieur Alain ROME, conseiller financier, né à Vichy (France) le 23 décembre 1944, demeurant à L-1631 Luxembourg, 43, rue Glaesener.

Onzième résolution

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Douzième résolution

La transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée ne sera effective qu'après la fin du délai mentionné à la troisième résolution.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BECKER, DOMANGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2014. Relation: LAC / 2014 / 31175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105353/122.

(140125855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

H.I.G. Europe - France II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.213.

Le siège social de l'associé unique H.I.G. Europe-France I S.à r.l., a changé et se trouve désormais au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105780/12.

(140126576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

DM Europe Equity Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.076.912,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.890.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Victorio Carlos De Marchi, born on 13 November 1938 in Sao Paulo, Brazil, residing in Rua Afonso Braz, no. 115, Ap. 191, 04511-010 Sao Paulo, Brazil (the Sole Shareholder), being the sole shareholder of DM Europe Equity Limited S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.889 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 30, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2983 dated November 26, 2013, which articles of association were not amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million sixty-four thousand four hundred twelve Euro (EUR 4,064,412.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to four million seventy-six thousand nine hundred twelve Euro (EUR 4,076,912.-), by way of issuance of four million sixty-four thousand four hundred twelve (4,064,412.-) new ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of one hundred sixty-seven thousand seven hundred twenty-five (167,725) shares (the Shares) he holds in the share capital of Anheuser-Bush InBev S.A./ N.V., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Grote Markt 1, 1000 Brussels - Belgium, registered with the Belgian Register of Legal Entities under number RLE Brussels 0417497106 (BelCo).

The contribution value of the Contribution in Kind amounts to four million sixty-four thousand four hundred twelve Euro (EUR 4,064,412.-) (the Contribution Value); and shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Contribution Value has been certified to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, which states in essence that:

1. the Sole Shareholder is the sole legal and beneficial owner of the Shares;
2. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
3. the Shares are fully paid-up;
4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Shares be transferred to it;
6. according to applicable laws, the articles of association of BelCo and other organizational documents as amended, the Shares are freely transferable;

7. all formalities required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, and any consents required from any third parties or authorities, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. all corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Shares to the Company, have been obtained;

9. based on generally accepted accounting principles, the Contribution in Kind is valued at four million sixty-four thousand four hundred twelve Euro (EUR 4,064,412.-) (the Contribution Value) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company. This Contribution Value is determined as follows:

a. the historical acquisition price for which the Sole Shareholder has acquired the Shares, i.e. nine million sixty-four thousand four hundred twelve Euro (EUR 9,064,412.-). Based on the closing stock price of Belco's shares on Euronext Brussels as per May 9, 2014, i.e. EUR 78,97 / share, the fair market value of the Shares is at least equal to nine million sixty-four thousand four hundred twelve Euro (EUR 9,064,412.-). minus

b. certain liabilities for an amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-) incurred by the Sole Shareholder in connection with the acquisition of the Shares and which the Company will assume in exchange for the Shares;

10. in the event that any additional formalities and/or transactions are required to be effected in connection with the contribution of the Shares after the date of this certificate, the Sole Shareholder warrants to the Company that the above statements shall remain correct until and including such time as these formalities and transactions are effected.

Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that they read henceforth as follows:

“ **Art. 6. Issued capital.** The capital is set at four million seventy-six thousand nine hundred twelve Euro (EUR 4,076,912.-) divided into four million seventy-six thousand nine hundred twelve (4,076,912.-) shares of one EURO (EUR 1.-) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder (s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company to reflect the above changes and resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to record on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand four hundred Euros (EUR 3,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu

M. Victorio Carlos De Marchi, né le 13 Novembre 1938 à Sao Paulo, Brésil, résidant à Rua Afonso Braz, no. 115, Ap. 191, 04511-010 Sao Paulo, Brésil (l'Associé Unique), étant l'associé unique de Mali Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.889 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500.-) (la Société).

La Société a été constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 30 septembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3012 le 28 Novembre 2013, les statuts de la Société n'ayant pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de quatre million soixante-quatre mille quatre cent douze Euro (EUR 4.064.412,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune à quatre million soixante-seize mille neuf cent douze Euro (EUR 4.076.912,-) par le biais de l'émission de quatre million soixante-quatre mille quatre cent douze (4.064.412) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au nouvelles parts sociales ordinaires émises ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature (l'Apport en Nature) comprenant cent soixante-sept mille sept cent vingt-cinq (167.725) actions (les Actions) qu'il détient dans le capital de Anheuser-Bush InBev S.A./N.V., une société anonyme constituée et existante selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Grote Markt 1, 1000 Bruxelles - Belgique, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Belgique sous le numéro RLE Bruxelles 0417497106 (BelCo).

La valeur contributive de l'Apport en Nature s'élève à quatre million soixante-quatre mille quatre cent douze Euro (EUR 4.064.412,-) (La Valeur Contributive) et sera allouée entièrement au compte de capital social de la Société.

La Valeur Contributive a été certifié au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation émis par l'Associé Unique, acté et approuvé par la gérance de la Société, déclarant principalement que:

1. L'Associé Unique est le seul détenteur et bénéficiaire des Actions;
2. L'Associé Unique est le seul ayant droit des Actions et possède le droit de disposer des Actions;
3. Les Actions sont entièrement libérées;
4. Les Actions ne sont pas soumises à un gage ou nantissement, il n'existe aucun droit d'acquies un gage ou nantissement sur les Actions et les Actions ne sont soumises à aucun privilège;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
6. Selon les lois applicables, les statuts de BelCo et tout autre documents organisationnel tel que modifié, les Actions sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises dans toute juridiction concernée en lien avec l'apport en nature des Actions à la Société, et tout consentement requis de toute tiers partie ou autorité, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises dans toutes les juridictions concernées dans le cadre de l'apport en nature des Actions à la Société, ont été obtenues; et
9. Sur base de principes comptables généralement acceptés, l'Apport en Nature est évalué à quatre million soixante-quatre mille quatre cent douze Euro (EUR 4.064.412,-) (la Valeur Contributive) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société. Cette Valeur Contributive a été déterminée comme suit:
 - a. Le prix historique d'acquisition auquel l'Associé Unique a acquis les Actions, c'est-à-dire neuf million soixante-quatre mille quatre cent douze Euro (EUR 9.064.412,-). Selon le prix par actions de BelCo à Euronext Bruxelles au 9 mai 2014, (EUR 78.97 /action, la valeur de marché des Actions est au moins égale à neuf million soixante-quatre mille quatre cent douze Euro (EUR 9.064.412,-); moins
 - b. certains passifs pour un montant de cinq million d'Euro (EUR 5.000.000,-) supportés par l'Associé Unique en rapport avec l'acquisition des Actions et qui seront supportés par la Société en échange des Actions;
10. Dans le cas ou des formalités supplémentaires et/ou transactions devaient être effectués en relation avec la contribution des Actions après la date de ce certificat, l'Associé Unique garantis à la Société que les déclarations ci-dessus resteront correct jusqu'à ce que les formalités et les transactions soient effectuées.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il se lise désormais de la manière suivante:

« **Art. 6. Capital émis.** Le capital social est fixé à la somme de quatre million soixante-seize mille neuf cent douze Euro (EUR 4.076.912,-) représenté par quatre million soixante-seize mille neuf cent douze (4.076.912), parts sociales de un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, fournitures, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou pour lequel elle est tenue responsable en raison de la présente augmentation de capital, s'enlève environ à trois mille quatre cents Euros (3.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24823. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105665/198.

(140126481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Dafofin Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.981.

La Société a été constitués suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations n° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAFOFIN FOUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2014105652/15.

(140126441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

WestPlan Industrie Holding A.G., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.869.

—
AUSZUG

1. Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 30. Juni 2014 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

a) Die Ämter der Verwaltungsräte:

- Herr Marco FRITSCH, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,
- Herr Dieter GROZINGER DE ROSNAY, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,
- Frau Sylvie PORTENSEIGNE, mit Geschäftsadresse in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, werden bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2020 verlängert.

b) Das Amt der Rechnungsprüferin Frau Sonja HERMES, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2020 verlängert.

2. Während seiner Sitzung vom 30. Juni 2014 hat der Verwaltungsrat beschlossen, Herr Marco FRITSCH, vorgenannt, in seinem Amt als Vorsitzender des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Hauptversammlung, welche 2020 stattfinden wird, bestätigen.

Luxemburg, den 24. Juli 2014.

Référence de publication: 2014110102/21.

(140130752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Bad Schönborn, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.473.

—
In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of July.

Before us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of Bad Schönborn, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 26 October 2005, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1251, on 22 November 2005 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 27 March 2007, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1416, on 11 July 2007.

The meeting was presided by Mr Sylvain KIRSCH, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the sole shareholder of the Company is duly represented at this meeting.

II) The sole shareholder confirms through its proxyholder having knowledge of the agenda of the meeting and the proxyholder waives, in the name and for the account of the shareholder, the convening formalities. Considering the above, the sole shareholder may validly vote, through its proxyholder, with respect to its shares on all the items of the agenda below.

The attendance list, signed by the proxyholder of the sole shareholder represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxy to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the financial year of the Company.
2. Restatement of the articles of association of the Company.

The meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the fiscal year, so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of October until the 30th day of September,

and for the actual fiscal year 2014 from the first day of February until the 30th day of September 2014.

It is hereby resolved to amend article 20 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The Company’s year commences on October 1st of each year and ends on September 30th of the following year.”

It is hereby further resolved to amend article 21 of the articles of association of the Company to read as follows:

“Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in order to reflect the above and to further include a German translation of the Company’s articles of association accordingly, replacing the French translation. Henceforth, the articles of association of the Company shall read as follows:

“A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Bad Schönborn.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year,

increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the Partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 20. The Company's year commences on October 1st of each year and ends on September 30th of the following year.

Art. 21. Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended."

There being no further business, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the members of the bureau, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the members of the bureau and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the members of the bureau, all known to the notary by first and surname, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Follows the german version

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den fünfzehnten Juli.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bad Schönborn, mit Sitz in 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bad Schöborn wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem, vom 26. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1251 vom 22. November 2005 (die „Gesellschaft“). Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem, vom 27. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1416, vom 11. Juli 2007.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Sylvain KIRSCH, Angestellter, mit Geschäftsanschrift in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Marilyn KRECKÉ, Angestellte, mit Geschäftsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Corinne PETIT, Angestellte, mit Geschäftsanschrift in Luxemburg.
Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar zu diesem Zustand:

I) Es folgt aus der Anwesenheitsliste, vorbereitet bei und von den Mitgliedern des Präsidiums zertifiziert, dass der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft ordnungsgemäß in dieser Versammlung vertreten ist.

II) Der alleinige Gesellschafter bestätigt durch seinen Bevollmächtigten, dass sie die Kenntnis der Tagesordnung der Sitzung hat und der Bevollmächtigte verzichtet, im Namen und für Rechnung des Gesellschafters, auf die Einberufungsformalitäten. In Anbetracht der obigen darf der alleinige Gesellschafter, durch seinen Bevollmächtigten, alle Beschlüsse fassen, die in Bezug auf ihre Anteile an allen Punkten der Tagesordnung erwähnt sind.

Die Anwesenheitsliste, die von dem Bevollmächtigten des einzigen Gesellschafter und der Mitgliedern des Präsidiums unterzeichneten wurde, ist zusammen mit den Vollmachten bezüglich der gegenwärtigen Urkunde vorgelegt, und wird zur gleichen Zeit den zuständigen Behörden eingereicht.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft.
2. Neuformulierung der Satzung der Gesellschaft.

Die Versammlung hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt eine Änderung der Geschäftsjahres, sodass dieses jedes Jahr vom ersten Oktober bis zum dreißigsten September laufen soll, und für das aktuelle Geschäftsjahr 2014 vom ersten Februar bis zum dreißigsten September 2014.

Es wird hiermit beschlossen, Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser wie folgt lautet:

„Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September des Folgejahres.“

Es wird hiermit weiter beschlossen, den Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser wie folgt lautet:

„Jedes Jahr am 30. September wird ein Jahresabschluss erstellt und der Geschäftsführer oder die Geschäftsführer bereiten ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft vor. Jeder Gesellschafter kann Einsicht in den genannten Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft verlangen.“

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Satzung der Gesellschaft neu zu formulieren, um dem Vorstehenden Rechnung zu tragen und die deutsche Übersetzung der Satzung der Gesellschaft entsprechend einzufügen, welche die französische Übersetzung ersetzt. Die Satzung der Gesellschaft wird künftig wie folgt lauten:

„A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit durch den derzeitigen Inhaber der im Folgenden zu gründenden Anteile sowie für alle zukünftigen Gesellschafter eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet (société à responsabilité limitée) (im Folgenden die „Gesellschaft“), welche dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, sowie dieser Satzung, unterliegt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen, in welcher Form auch immer, in anderen Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften, und jede andere Form von Investitionen, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Art und Weise als auch die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder sonstigen von Wertpapieren jeglicher Art sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Zusätzlich ist der Zweck der Gesellschaft der Erwerb und Verkauf von Immobilienvermögen, entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Aktivitäten, welche im Zusammenhang mit Immobilieninvestitionen stehen, inklusive das direkte oder indirekte Halten von Beteiligungen an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften, deren vorrangiger Zweck der Ankauf, die Entwicklung, Förderung, Veräußerung Verwaltung und/oder Leasing von Immobilienvermögen ist.

Die Gesellschaft kann außerdem Garantien und Sicherheiten an Dritte ausstellen, um die Verpflichtung und die Verpflichtungen von direkt oder indirekt verbundenen Unternehmen der Gesellschaft oder Gesellschaften desselben Konzerns zu besichern, Darlehen ausgeben oder anderweitig die direkt oder indirekt verbundenen Unternehmen der Gesellschaft oder Gesellschaften desselben Konzerns unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem jegliche kommerzielle, industrielle, finanzielle sowie im geistigen Eigentum angesiedelte Tätigkeit ausüben, welche sie als für das Erreichen des oben beschriebenen Unternehmenszwecks förderlich hält.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wird die Bezeichnung Bad Schönborn tragen.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch Beschluss des Geschäftsführers und im Falle von mehreren Geschäftsführern durch Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.

Filialen oder Dienststellen der Gesellschaft dürfen entweder in Luxemburg oder im Ausland, jeweils durch Beschluss des Geschäftsführers und im Falle von mehreren Geschäftsführern durch Beschluss des Verwaltungsrates, gegründet werden.

Für den Fall dass der Geschäftsführer oder der Verwaltungsrat befindet, dass außerordentliche politische, wirtschaftlichen oder soziale Entwicklungen vorliegen oder bevorstehen, welche Einfluss auf die normalen Tätigkeiten der Gesellschaften an deren Sitz haben oder welche die Kommunikation zwischen diesem Sitz und ausländischen Personen stört, so kann der Sitz zeitlich befristet in das Ausland verlegt werden, bis die anormalen Umstände vollkommen beseitigt sind; solche zeitlich befristeten Maßnahmen sollen die Nationalität der Gesellschaft nicht beeinflussen, welche unabhängig von einem zeitlich befristet Verlegen des Sitzes ins Ausland weiterhin eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in FÜNFHUNDERT (500) Anteile mit einem Nominalwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 25.-).

Jeder Anteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei den ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Gesellschafterbeschluss, welcher mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, geändert werden.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber je Anteil an. Anteile, welche von mehreren Inhabern gehalten werden, berufen einen einzelnen Vertreter, welcher sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Gesellschaftsanteile können frei zwischen den Gesellschaftern übertragen werden. Die Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Die Übertragung von Anteilen mortis causa an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten. Eine solche Zustimmung ist jedoch nicht erforderlich, wenn die Anteile an die Eltern, die Nachkommen, oder den Hinterbliebenen Partner erfolgt.

Art. 10. Das Fortbestehen der Gesellschaften wird durch Tod, Entzug der Bürgerrechte, Insolvenz oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters nicht beeinträchtigt.

C. Verwaltung - Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche Gesellschafter sein müssen, verwaltet.

Im Umgang mit Dritten hat der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern der Verwaltungsrat, umfassende Rechte um im Namen der Gesellschaft und unter allen Umständen für diese zu handeln sowie Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen, welche im Einklang mit dem Zweck der Gesellschaft stehen. Der Geschäftsführer oder Verwaltungsrat wird durch den alleinigen Gesellschafter oder, je nach Fall, von den Gesellschaftern, bestellt, welche(r) die Dauer des Mandats festlegen. Er/sie kann/können jederzeit durch den alleinigen Gesellschafter oder, je nach Fall, durch die Gesellschafter, abberufen werden.

Die Gesellschaft ist unter allen Umständen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren, durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers gebunden.

Art. 12. Bei Vorliegen von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat geleitet, welcher aus seiner Mitte einen Verwaltungsratsvorsitzenden bestellt und einen zweiten Verwaltungsratsvorsitzenden wählen kann. Der Verwaltungsrat kann auch einen Schriftführer wählen, welcher kein Geschäftsführer sein muss, und welcher für die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei Geschäftsführer einberufen, welcher am in der Mitteilung angegebenen Ort zusammentrifft. Die Verwaltungsratssitzungen finden am Sitz der Gesellschaft statt, sofern nichts anderes in der Mitteilung bestimmt ist. Der Verwaltungsratsvorsitzende sitzt den Verwaltungsratssitzungen vor. Bei dessen Abwesenheit kann der Verwaltungsrat durch Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die schriftliche Mitteilung über die Einberufung einer Verwaltungsratssitzung muss den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Sitzung zugestellt werden, außer für den Fall von Dringlichkeit, bei welchem die Natur der Angelegenheit und die Gründe für die Dringlichkeit in der Mitteilung anzugeben sind. Auf die Mitteilung kann schriftlich, per Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder jegliche andere Form von Kommunikation verzichtet werden. Eine separate Mitteilung ist für eine in einer vorigen Verwaltungsratssitzung beschlossene Sitzung nicht erforderlich.

Für den Fall dass alle Mitglieder des Verwaltungsrates bei einer Sitzung anwesend oder vertreten sind, oder dass Umlaufbeschlüsse von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates genehmigt und unterschrieben sind, ist keine Mitteilung erforderlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei einer Sitzung schriftlich, per Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch jegliche andere Form von Kommunikation von einem anderen Mitglied vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehr als einen seiner Kollegen vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann bei einer Verwaltungsratsitzung durch Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jegliche andere Form von Kommunikation teilnehmen, die allen Personen erlaubt, die an der Sitzung teilnehmen, sich gegenseitig zu hören und voneinander gehört zu werden. Eine solche Teilnahme an einer Sitzung ist einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleichgestellt.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei der Verwaltungsratsitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Die Geschäftsführer können einstimmig Umlaufbeschlüsse verabschieden, wenn die Zustimmung schriftliche, per Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch jegliche andere Form von Kommunikation gegeben wurde. Die Gesamtheit bildet das Protokoll, welches den gefassten Beschluss bezeugt.

Art. 13. Das Protokoll jeder Sitzung wird vom Vorsitzenden oder, bei dessen Abwesenheit, durch den zweiten Verwaltungsratsvorsitzenden oder gemeinsam durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates unterschrieben. Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder auf andere Weise hergestellt werden, werden vom Vorsitzenden oder gemeinsam durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates unterzeichnet.

Art. 14. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführer, unabhängig des Grundes dafür, führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Art. 15. Der oder die Geschäftsführer hat/haben keine persönliche Haftung, aufgrund seines/ihrer Mandates, in Bezug auf eine Verpflichtung, die er/sie rechtsgültig im Namen der Gesellschaft festgelegt hat/haben. Sie sind nur bevollmächtigte Stellvertreter und sind deshalb vor allem für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 16. Der Geschäftsführer oder der Verwaltungsrat kann auf Basis einer vom Geschäftsführer oder vom Verwaltungsrat erstellten Bilanz die Ausschüttung von Zwischendividenden beschließen, sofern ausreichend ausschüttbare Geldmittel zur Verfügung stehen und unter der Voraussetzung dass die auszuschüttenden Beträge nicht die realisierten Gewinne seit dem letzten Steuerjahr, erhöht um den Gewinnvortrag und ausschüttbare Reserven, jedoch verringert um Verlustvorträge und Summen, welche per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung einer Reserve zugeführt werden sollen.

D. Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters - Gemeinsame Beschlüsse der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an der Gesellschafterversammlung teilnehmen, und dies unabhängig von der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu seinen Gesellschaftsanteilen.

Art. 18. Abgesehen von in der Satzung festgelegten strengeren Mehrheiten, besitzen Beschlüsse der Gesellschafterversammlung ihre Gültigkeit nur, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals durch die Gesellschafter vertreten ist.

Beschlüsse, welche die Ansässigkeit der Gesellschaft ändern, müssen durch einstimmigen Gesellschafterbeschluss getroffen werden. Jegliche andere Änderung der Statuten bedarf einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Für den Fall eines alleinigen Gesellschafters kann dieser die der Gesellschafterversammlung gewährten Befugnisse im Sinne von Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in abgeänderter Form, wahrnehmen.

E. Geschäftsjahr, Jahresabschluss, Gewinnverteilung

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September des Folgejahres.

Art. 21. Jedes Jahr am 30. September wird ein Jahresabschluss erstellt und der Geschäftsführer oder die Geschäftsführer bereiten ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft vor. Jeder Gesellschafter kann Einsicht in den genannten Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft verlangen.

Art. 22. Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Nettogewinns dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der verbleibende Betrag kann frei an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

F. Auflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein(e) Gesellschafter sein muss/müssen und der/die von den Gesellschaftern ernannt wird/werden, die wiederum seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen. Sofern nicht anderweitig festgelegt, sollen die Liquidatoren die am weitest gehenden Rechte besitzen, um die Aktiva zu veräußern und die Bezahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sicherzustellen.

Der durch die Veräußerung der Aktiva und nach Bezahlung der Verbindlichkeiten erzielte Überschuss wird anteilig an die Gesellschafter ausgeschüttet.

Art. 24. Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in abgeänderter Form.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Ausgaben

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen oder ähnliche Gebühren in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro (EUR 1.700.-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der Mitgliedern des Präsidiums die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung verfasst ist, und dass auf Hinweis denselben Mitgliedern des Präsidiums im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version entscheidend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde den Mitgliedern des Präsidiums, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, haben sie zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. Kirsch, M. Krecké, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. LAC/2014/33623. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107357/384.

(140128543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

A.L. Services SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 188.737.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treizième jour de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Monsieur Alexandru Eugen Mihail Marie Toni OANCEA, employé, né à Saint-Trond (Belgique), le 6 juillet 1972, demeurant à L-9990 Weiswampach, 47 boîte 5 Duarrefstrooss;

Lequel comparant, présent ou représenté comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet le commerce, l'import, l'export en tant qu'intermédiaire, la négociation ou tout autre acte commercial.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «A.L. Services SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, présente ou représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Alexandru Eugen Mihail Marie Toni OANCEA, préqualifié, cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, présent ou représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris la résolution suivante:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
Monsieur Alexandru Eugen Mihail Marie Toni OANCEA, employé, né le 02 juillet 1972 à Saint-Trond (Belgique), demeurant à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 47 boîte 5.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 47 boîte 5.

DONT ACTE, fait et passé à Wemperhardt, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. E.M.M.T OANCEA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2014. Relation: DIE/2014/7539. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105490/171.

(140126249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Arnau Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.716.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

CMS Management Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2014108125/12.

(140129818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Apollo Credit NS Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fourteen Felicia S.à r.l.).**

Capital social: NOK 24.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.429.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Apollo Value Investment Master Fund, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number WK-18449,

here represented by Solange Wolter-Schieres, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Apollo Credit Strategies Master Fund Ltd, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of companies under number MC251184,

here represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

3. Apollo Special Opportunities Managed Account L.P. a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, with registration number 4292910,

here represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and

4. Apollo Capital Spectrum Fund, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number MC72772,

here represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties declare being the sole shareholders (the Shareholders) of Fourteen Felicia S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183429 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 December 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 28 February 2014, number 549. The articles of association of the Company have not been amended since that date.

II. The appearing parties, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the corporate name of the Company from "Fourteen Felicia S.à r.l." into "Apollo Credit NS Holdings (Lux) S.à r.l." and to transfer the registered office from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 44 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. To introduce the Norwegian Krone (NOK) as official and accounting currency of the Company with retroactive effect as of the date of incorporation of the Company, i.e. 20 December 2013;

3. Change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Norwegian Krone (NOK) with effect as of the date of incorporation of the Company, according to the exchange rate (EUR/NOK) as at 20 December 2013 (i.e. EUR 1- equivalent to NOK 8.416).

4. To set the par value of the shares at one Norwegian ore (NOK 0.01) each.

5. Increase of the share capital by an amount of twenty-four thousand eight hundred Norwegian Krone (NOK 24,800.-) so as to raise it from its present amount of one hundred five thousand two hundred Norwegian Krone (NOK 105,200.-) to one hundred thirty thousand Norwegian Krone (NOK 130,000.-) by the issue of two million four hundred eighty thousand (2,480,000) new shares having a par value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each, by a contribution in cash.

6. To fully restate the articles of association of the Company, including the amendment of the corporate object of the Company, which shall forthwith read as follows:

“ Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, convertible or not. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

7. To amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company, with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

8. Miscellaneous

III. The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to change the corporate name of the Company from “Fourteen Felicia S.à r.l.” into “Apollo Credit NS Holdings (Lux) S.à r.l.” and to transfer the registered office from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 44 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to introduce the Norwegian Krone (NOK) as official and accounting currency of the Company with retroactive effect as of the date of incorporation of the Company, 20 December 2013.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Norwegian Krone (NOK) with effect as of 20 December 2013, according to the ECB exchange rate (EUR/NOK) as at 20 December 2013 (i.e. EUR 1 - equivalent to NOK 8.416). As a consequence, the share capital now amounts to one hundred five thousand two hundred Norwegian Krone (NOK 105,200).

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to set the nominal value of the shares at one Norwegian ore (NOK 0.01) each.

The Shareholders RESOLVE to set the number of shares at ten million five hundred twenty thousand (10,520,000) with a nominal value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each, in exchange and replacement of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of eight Norwegian Krone and four hundred sixteen ore (NOK 8.416) each, the percentage of shareholding of the Shareholders remaining unaltered.

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-four thousand eight hundred Norwegian Krone (NOK 24,800.-) so as to raise it from its present amount of one hundred five thousand two hundred Norwegian Krone (NOK 105,200.-) to one hundred thirty thousand Norwegian Krone (NOK 130,000.-) by the issue of two million four hundred eighty thousand (2,480,000) additional shares having a par value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each.

Subscription - Payment

The Shareholders RESOLVE to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

- Apollo Value Investment Master Fund, L.P., represented as stated above, declares that it subscribes to two hundred forty-three thousand five hundred thirty-six (243,536) new shares of the Company, having a nominal value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of two thousand four hundred thirty-five Norwegian Krone and thirty-six ore (NOK 2,435.36.-) which is to be fully allocated to the share capital account of the Company;

- Apollo Credit Strategies Master Fund Ltd, represented as stated above, declares that it subscribes to three hundred twenty-two thousand four hundred (322,400) new shares of the Company, having a nominal value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of three thousand two hundred twenty-four Norwegian Krone (NOK 3,224.-) which is to be fully allocated to the share capital account of the Company;

- Apollo Special Opportunities Managed Account L.P., represented as stated above, declares that it subscribes to one million eight hundred sixtyseven thousand four hundred forty (1,867,440) new shares of the Company, having a nominal value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of eighteen thousand six hundred seventy-four Norwegian Krone and forty ore (NOK 18,674.40.-) which is to be fully allocated to the share capital account of the Company; and

- Apollo Capital Spectrum Fund, L.P., represented as stated above, declares that it subscribes to forty-six thousand six hundred twenty-four (46,624) new shares of the Company, having a nominal value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of four hundred sixty six Norwegian Krone and twenty-four ore (NOK 466.24.-) which is to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twenty-four thousand eight hundred Norwegian Krone (NOK 24,800.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVE to fully restate the articles of association of the Company, including the amendment of the corporate object of the Company, which shall forthwith read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Apollo Credit NS Holdings (Lux) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, convertible or not. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred thirty thousand Norwegian Krone (NOK 130,000.-), represented by thirteen millions (13,000,000) shares with a nominal value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers (the Class A Manager(s)) and one or several class B managers (the Class B Manager(s)).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in

minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twentyfive (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to declare the interim dividends and allow the distribution of such interim dividends (in cash or in kind) as the Board deems appropriate; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Seventh resolution

The Shareholders RESOLVE to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company, with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately EUR 2,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Apollo Value Investment Master Fund, L.P.,, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-18449,

représentée par Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Apollo Credit Strategies Master Fund Ltd, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registre des sociétés sous le numero MC251184,

représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. Apollo Special Opportunities Managed Account L.P. une société constituée selon les lois du Delaware ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 4292910 représentée par son general partner Apollo SOMA Advisors L.P. et Apollo SOMA Capital Management, LLC,

représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

4. Apollo Capital Spectrum Fund, L.P., une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-18449,

représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

I. Les parties comparantes déclarent être les associés uniques (les Associés) de Fourteen Felicia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183429 et ayant un capital social de EUR 12.500 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 février 2014, numéro 549. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Les parties comparantes, valablement représentées, ayant reconnu avoir été pleinement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Fourteen Felicia S.à r.l." à " Apollo Credit NS Holdings (Lux) S.à r.l."

2. Introduire la couronne Norvégienne (NOK) comme devise comptable et officielle de la Société avec effet rétroactif a la date d'incorporation de la Société le 20 décembre 2013.

3. Modification de la devise du capital de la Société de l'Euro à la couronne Norvégienne avec effet à la date d'incorporation de la Société, selon le taux de change (EUR/NOK) au 20 décembre 2013 (1 EUR équivalent à 8,416 NOK)

4. Etablir la valeur nominales parts sociales à un ore norvégien (0.01 NOK) chacune.

5. D'augmenter de capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre mille huit cents Couronnes Norvégiennes (24,800 NOK) de façon à l'augmenter de son montant actuel de cent cinq mille deux cents couronnes norvégiennes (105,200 NOK) à cent trente-mille couronnes norvégiennes (130,000 NOK) par l'émission de deux millions quatre centre

quatre-vingt mille (2,480,000) parts sociales ayant une valeur nominale de d'un ore norvégien (0.01NOK) chacune, par un apport en numéraire.

6. Refonte complète des statuts de la Société, avec modification de l'objet social de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

7. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société de "Fourteen Felicia S.à r.l." à "Apollo Credit NS Holdings (Lux) S.à r.l." et de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 44 Avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'introduire la couronne norvégienne comme devise comptable et officielle de la Société avec effet rétroactif à la date d'incorporations de la Société, le 20 décembre 2013.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de modifier le capital social de la Société de l'Euro (EUR) à la couronne norvégienne (NOK), selon le taux de change de la BCE (1 EUR équivalent à 8.416 NOK). En conséquence, le capital social de la Société est maintenant de cent cinq mille deux cents couronnes norvégiennes (105,200 NOK).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'établir la valeur nominale des parts sociales à un ore norvégien (0.01 NOK) chacune.

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'établir le nombre des parts sociales à dix millions cinq cent vingt mille (10.520.000) ayant une valeur nominale d'un ore norvégien (0.01 NOK) chacune, en échange et en remplacement des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de huit couronnes norvégiennes et quatre cent seize ore norvégien (8.416 NOK) chacune, le pourcentage de détention des associés demeure inaltéré.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre mille huit cents couronnes norvégiennes (24.800 NOK) de façon à l'augmenter de son montant actuel de cent cinq mille deux cents couronnes norvégiennes (105,200 NOK) à cent trente mille couronnes norvégiennes (130,000 NOK) par l'émission de deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2,480,000) parts sociales ayant une valeur nominale de d'un ore norvégien (0.01 NOK) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Paiement

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et le paiement de l'augmentation du capital social comme suit:

- Apollo Value Investment Master Fund, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire deux cent quarante-trois mille cinq cent trente-six (243.536) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un ore norvégien (0.01 NOK) chacune et de les payer totalement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de deux mille quatre cent trente-cinq couronnes norvégiennes et trente-six ore (2.435,36 NOK) qui doit être totalement alloué au compte du capital social de la Société;

- Apollo Credit Strategies Master Fund Ltd, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire trois cent vingt-deux mille quatre cents (322.400) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un ore norvégien (0.01 NOK) chacune et de les payer totalement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant trois mille deux cent vingt-quatre (3.224 NOK) qui doit être totalement alloué au compte du capital social de la Société;

- Apollo Special Opportunities Managed Account L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire un million huit cent soixante-sept mille quatre cent quarante (1.867.440) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un ore norvégien (0.01 NOK) chacune et de les payer totalement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille six cent soixante-quatorze couronnes norvégiennes et quarante ore (18.674,40 NOK) qui doit être totalement alloué au compte du capital social de la Société;

- Apollo Capital Spectrum Fund, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire quarante-six mille six cent vingt-quatre (46.624) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un ore norvégien (0.01 NOK) chacune et de les payer totalement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de quatre cent soixante-six couronnes norvégiennes et vingt-quatre ore (466.24 NOK) qui doit être totalement alloué au compte du capital social de la Société.

Le montant de vingt-quatre mille huit cents couronnes norvégiennes (24.800 NOK) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de refondre complètement, avec modification de l'objet social de la Société, les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Apollo Credit NS Holdings (Lux) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre

société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent trente mille couronnes norvégiennes (130.000 NOK), représenté par treize millions (13.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un ore norvégien (0,01 NOK) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) elle dispose de suffisamment de réserves distribuables à cet effet; ou
- (ii) le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés décident de nommer des gérants de deux différentes classes, i.e. un ou plusieurs gérants de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et un ou plusieurs gérants de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas

exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil seront valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B vote en faveur de la résolution. Les résolutions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) A moins que les résolutions ne soient adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Circulaires des Associés). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit au détenteur à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la requête de tout gérant ou d'associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Lorsque des décisions doivent être adoptées par écrit, le Conseil doit envoyer le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et retournent leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Circulaires de Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité indiquées ci-dessus et porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique seront consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit préparer le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société doivent être affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires doivent être établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, le Conseil doit décider de déclarer des dividendes intérimaires et permettre la distribution de ces dividendes intérimaires comme le Conseil le jugera approprié; et

(iv) en prenant en considération les actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution des dividendes intérimaires.

Si les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop perçu à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen électronique de communication.

16.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, peuvent apparaître sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par ces Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes nature qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. Relation: LAC/2014/28455. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109385/674.

(140130566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Weisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 14.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à FOETZ, rue du Brill, 11 le 2 juin 2014

Nominations statutaires.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Mathieu LIARAS en qualité d'administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Le mandat de réviseur de PricewaterhouseCoopers représenté par Monsieur Gilles VANDERWEYEN, associé, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2014.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers pour un terme d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2015.

En conséquence de la décision susvisée, la composition du Conseil d'administration de la société, se présente dorénavant comme suit:

Monsieur Olivier HALLER, administrateur délégué, avec adresse professionnelle à B-6040 JUMET, Zoning Industriel, 4^{ème} rue, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur, avec adresse professionnelle à B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, rue de l'Espérance, 84, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Monsieur Mathieu LIARAS, administrateur, avec adresse professionnelle à B-6040 JUMET, Zoning Industriel, 4^{ème} rue, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Gilles VANDERWEYEN, réviseur, ayant son siège à L-1014 Luxembourg, route d'Esch, 400, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Le 2/06/2014.

Pour extrait conforme

Olivier HALLER

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014108058/29.

(140128601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Alphadoz Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.566.

L'an deux mille quatorze.

Le seize juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALPHADOZ BENELUX S.A., avec siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.566 (NIN 2011 2213 121),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1887 du 18 août 2011,

au capital social de quarante mille Euros (€ 40.000.-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- 2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Howald à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henry. BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105522/49.

(140126289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.